

Paris, le vendredi 2 janvier 2026

Questionnaire à l'attention de M. Cédric Sauviat, fondateur, et Mme Catherine Lucquiaud, membre de l'Association française contre l'intelligence artificielle

Mission d'information « Création, diffusion et acquisition des connaissances : comment l'intelligence artificielle transforme notre éducation et notre culture »

Ce questionnaire est indicatif : il a vocation à appuyer la préparation de l'audition, qui ne se limitera pas nécessairement aux questions posées ci-dessous.

Il vous sera demandé, dans la mesure du possible, des réponses écrites à la suite de l'audition.

Vous pouvez adresser tous les documents susceptibles d'éclairer la mission (avant ou après l'audition) à MM Thomas Brignol et Thomas del Vecchio, administrateurs : thomas.brignol@assemblee-nationale.fr et t.delvecchio@assemblee-nationale.fr

Généralités sur l'intelligence artificielle

1. Pourriez-vous rapidement revenir sur le contexte de création de l'Association française contre l'intelligence artificielle ? Pourquoi l'avoir créée, et quelle est sa vocation ? Quelles sont les actions que l'association a conduites ?

L'AFCIA a été créée en juillet 2015 à partir de la conviction que le développement de l'IA entraînait dans une phase de progrès rapides et incontrôlés, et que son objectif d'une autonomie illimitée de la machine était fondamentalement contraire aux valeurs de l'humanisme traditionnel.

L'AFCIA a été la première association au monde à s'opposer à l'IA pour des motifs éthiques et philosophiques.

Sa vocation est de porter haut et fort cette conviction, de façon sereine et argumentée. L'AFCIA intervient régulièrement dans les médias et dans des colloques, elle organise également elle-même des débats.

Les récents développements de l'IA et sa popularisation, ont considérablement changé la perception du public, et nous recevons de plus en plus de témoignages de soutien et d'adhésion.

2. Rejetez-vous l'ensemble des usages de l'IA, ou seulement ceux qui ont trait à l'IA générative (IAG) ? Quels sont vos principaux motifs d'inquiétude ?

Nous rejetons l'ensemble des usages de l'IA, et en particulier celui des IA génératives. D'une manière générale, nous nous opposons à toute utilisation imposée de systèmes d'IA quels qu'ils soient. Nous estimons de plus que tout adulte doit pouvoir refuser systématiquement l'usage d'IA pour lui et pour les enfants mineurs dont il a la charge (ce qui inclut parents et enseignants). L'Etat devrait assurer cette possibilité pour chacun de ses citoyens, en veillant au maintien d'alternatives à l'IA dans tous les domaines, ou au moins tous ceux qui se passaient fort bien de l'IA jusqu'à son avènement.

3. Vous définissez l'IA comme une technologie qui vise à remplacer les facultés cognitives humaines et, *in fine*, à exclure l'homme du processus intellectuel en créant un standard qualitatif qu'il ne peut atteindre. Pourriez-vous expliquer cette « *concurrence cognitive* » et ses conséquences ? Reprendriez-vous à votre compte la distinction établie par M. Éric Sadin, qui différencie une première forme d'IA, entendue comme puissance d'expertise du réel, et une seconde : l'intelligence artificielle générative, entendue comme le « *tournant intellectuel et créatif* » de la technologie ?

La concurrence cognitive avec l'IA donne l'avantage à celle-ci dans la mesure où les capacités de l'IA – en constante progression - créent un standard qualitatif hors de portée de l'homme. Exemples : reconnaissance de tumeurs en imagerie médicale, véhicules autonomes. Dès lors qu'il est établi que l'IA est devenue plus efficace que l'être humain dans une tâche, non seulement on a intérêt à l'utiliser préférentiellement, mais on est aussi conduit à interdire l'intervention humaine, pour des motifs de responsabilité juridique.

Sur les deux formes d'IA reconnues par Eric Sadin : il y a évidemment une différence, mais à notre sens plus de degré que de nature: les dangers de l'IA, qu'elle soit utilisée dans sa première ou sa seconde forme, demeurent.

4. Quelle est la part des emplois qui seront, selon vous, remplacés au cours des prochaines années ? Quels seront les premiers emplois concernés ? Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Marianne*, en novembre 2025, l'ingénieur Aymeric Roucher a considéré que « *tous les métiers qui peuvent se faire en télétravail, et qui sont donc des métiers numérisables, seront assez vite transformés en profondeur par l'IA.* » Selon lui, « *dans une économie comme celle de la France, une bonne moitié de cette économie est entièrement numérisable et sera vite affectée* ». Qu'en pensez-vous ?

Sont potentiellement concernés tous les métiers dont la modification par des systèmes d'IA est susceptible de présenter un intérêt pour ceux qui ont le pouvoir de l'imposer.

5. Dans le prolongement de la question précédente, M. Roucher a considéré que « *certaines métiers résisteront certainement : ceux dont le produit final comporte une part*

irréductible d'humanité. La voix d'un acteur de théâtre, la main d'un artiste, la conscience d'un juge, la sollicitude d'un soignant... ce sont autant de parts humaines qu'on ne remplacera pas par des IA. » Pensez-vous que les conditions du non-replacement de ces métiers par des IA soient réunies, alors que l'irruption des IAG a déjà commencé à les transformer ?

Un des principaux problèmes posés par l'IA est qu'elle simule les qualités humaines. En cela, elle ne peut effectivement remplacer l'humain que dans le sens d'un Ersatz. Mais ceux qui ont un intérêt à ce subterfuge, quel qu'il soit, font tout ce qui est en leur pouvoir pour l'imposer au plus grand nombre, en usant et abusant d'arguments fallacieux ("c'est pour votre bien", "c'est inéluctable", etc). Déjà, des peluches dotées d'IA sont présentées comme bénéfiques pour des personnes âgées souffrant de maladies neuro-dégénératives... C'est le règne du leurre, du mensonge, du faux.

6. Vous soulignez les risques que font peser l'IA et « l'automatisation des savoirs » en matière politique, et notamment sur le fonctionnement de nos démocraties. Pour quelles raisons ?

Par l'uniformisation des esprits d'une part, et par l'accroissement de la dissymétrie entre les détenteurs du pouvoir et la masse de la population d'autre part.

Nous sommes particulièrement sensibles au risque de dérive totalitaire que recèle le concept à première vue utile mais en réalité profondément vicieux d'« IA éthique » : lorsque la machine est estampillée « éthique », les humains n'ont plus qu'à s'y conformer. Ce point mériterait de plus amples développements qui n'ont pas leur place ici.

7. L'inquiétude que suscite l'IA n'est-elle pas comparable à celle qui a prévalu face à l'émergence d'autres technologies par le passé ? N'est-il pas illusoire d'aspirer à s'opposer à une technologie déjà largement adoptée par nos voisins ? Plus largement, en quoi les systèmes d'IAG constituent-ils selon vous une rupture inédite dans l'histoire de la technologie ?

Précisément, les effets délétères de nombreuses technologies qui ont été déployées trop rapidement et à trop grande échelle sont aujourd'hui suffisamment manifestes pour exiger la prudence en matière d'IA... Et il existe une différence entre s'opposer à l'IA et cesser simplement d'alimenter par des fonds publics les développements et les usages de systèmes d'IA.

Il s'agit davantage d'un problème de degré que d'une rupture à proprement parler : avec la généralisation des IAG, le petit nombre de ceux qui gagnent en pouvoir réel diminue par rapport au nombre toujours plus élevé de ceux qui subissent de gré ou de force le déploiement de ces technologies.

Utilisation des IAG en matière éducative

8. Quels sont, selon vous, les principaux risques associés à l'IA en matière d'éducation ? Craignez-vous des effets négatifs sur les capacités cognitives, sur la motivation à apprendre, le goût de l'effort, ou encore sur les inégalités entre les élèves ?

Tous les risques qui ont déjà été dénoncés concernant la numérisation générale de l'éducation, et qui n'en seront que plus systématiques avec la généralisation de l'IA, aboutissent à une perte du sens de l'enseignement, pour les professeurs comme pour les élèves.

Il s'agit moins de craindre les effets négatifs que de les constater : ils sont aujourd'hui suffisamment documentés pour n'être plus contestables. En renforçant l'uniformisation, la course à l'utilitarisme et le sentiment de toute puissance, il est malheureusement à craindre que l'utilisation de l'IA ne nuise encore davantage au système éducatif français, un des meilleurs du monde il y a quelques décennies, et aujourd'hui gravement défaillant à tous les niveaux.

Quelques références bibliographiques sont données en annexe.

9. Au cours de son entretien précité, M. Aymeric Roucher a considéré que l'IA permettait de nous « *décharger du besoin de connaissances académiques. La priorité pour les étudiants ne sera donc plus d'accumuler les connaissances mais de faire preuve de créativité et d'adaptabilité* ». En particulier, il considère que « *l'accent sera moins mis sur le par cœur* ». Qu'en pensez-vous ? A l'ère de l'IAG, faut-il revoir intégralement les méthodes d'enseignement ou préserver les méthodes traditionnelles, notamment le par cœur ? Si l'on considère que les étudiants n'ont plus à accumuler de connaissances, quel sens peut-on encore donner à l'enseignement ?

Les connaissances académiques ne seraient donc qu'une charge ?? On pointe ici un problème crucial du "progrès technologique" qui est que certains s'arrogent le droit de décider pour les autres de ce qui est épanouissant ou pas, et donc des tâches et métiers devant être modifiés ou remplacés.

Un acte créatif est d'autant plus expressif et puissant qu'il s'appuie sur un ensemble de connaissances et de pratiques qui ont été intégrées profondément au point de devenir indiscernables des qualités naturelles, innées de son auteur. Le "par coeur" est un des moyens d'intégration. Il n'est pas le seul, mais il a démontré son utilité quand il est sollicité à bon escient. Un système d'IA, aussi performant et convivial soit-il, reste extérieur à son utilisateur : la connaissance à laquelle il donne accès d'une part n'est pas immédiatement mobilisable, d'autre part nécessite une connexion à internet.

10. Identifiez-vous des opportunités dans le déploiement de l'IAG à l'école (individualisation et personnalisation des savoirs, accès à la connaissance accru, etc.) En janvier 2025, Mme Audrey Azoulay, alors directrice générale de l'Unesco, déclarait :

« *L'IA offre des opportunités majeures pour l'éducation à condition que son déploiement à l'école soit guidé par des principes éthiques clairs. Pour révéler tout son potentiel, cette technologie doit s'additionner aux dimensions humaines et sociales de l'apprentissage, et non les remplacer. Elle doit être un outil au service des enseignants et des élèves, qui a pour principal objectif leur autonomie et leur bien-être.* » Que pensez-vous du ton de ces propos, optimistes sur le potentiel éducatif de l'IA ? La recherche de la plus grande efficacité, qui caractérise les IAG, est-elle conciliable avec une éducation humaniste ?

Les mêmes arguments ont été avancés pour justifier la numérisation de l'école (voir les discours tenus lors des différents salons Educatech, ou par des associations comme EdTech France, etc). Les résultats des derniers classements PISA sont suffisamment éloquents...

Excellente dernière question, à laquelle nous répondrons simplement par la négative.

11. L'utilisation des IA génératives par les élèves, notamment pour faire leurs devoirs à la maison, semble désormais banalisée, au point que certains professeurs renoncent à donner de tels devoirs. Le défi de demain ne consistera-t-il pas à promouvoir auprès de ces élèves un usage raisonnable et encadré de ces outils, afin de limiter les risques de triche et donner aux élèves le goût de penser par eux-mêmes ?

L'utilisation des IA par les élèves repose sur l'accès et l'utilisation d'internet. Arrêter d'encourager systématiquement le recours à internet pour les devoirs limiterait déjà le recours aux IA en libre accès. Les devoirs surveillés, en classe et sans smartphone, restent le plus sûr moyen de vérifier les acquisitions réelles des élèves, du primaire à l'enseignement supérieur.

Les mêmes arguments ont été utilisés il y a quelques années pour encourager un usage "raisonnable" des outils numériques par les élèves, sans succès malheureusement. Le meilleur moyen d'encourager un usage "raisonnable" de ces technologies par les élèves consiste simplement à leur apprendre à s'en passer...

12. Le 23 avril 2025, le président Donald Trump a signé un décret intitulé « *Advancing artificial intelligence education for American youth* », qui a pour objectif d'introduire l'apprentissage de l'intelligence artificielle dès l'école primaire. Une *task force* a été créée et aura pour mission d'établir des partenariats public-privé pour fournir aux écoles du matériel pédagogique. Que pensez-vous d'une telle initiative ? En France, le cadre d'usage de l'IA en éducation prévoit que les élèves du premier degré soient « *sensibilisés aux connaissances de base sur les IA, mais sans manipuler directement des services d'IA génératives* ». A compter de la rentrée 2025, les élèves de 4^{ème} et de 2^{nde} sont censés recevoir une formation aux IA et à leurs enjeux sur la plateforme Pix. Ce cadre vous paraît-il adapté ?

Ici encore, les mêmes arguments ont été déployés il y a quelques années pour justifier l'initiation des élèves aux logiciels de bureautique (Word et Excel), puis l'apprentissage du codage informatique (algorithmique) depuis la maternelle jusqu'au lycée. Il est

important de garder à l'esprit que le temps consacré à ces différents apprentissages, utilitaires à très court terme, est perdu pour d'autres, beaucoup plus fondamentaux : lecture, écriture, capacité d'analyse, raisonnement, confrontation avec le réel (autrui, la nature, les arts, etc). Or, de même que les logiciels de bureautique sont conçus pour être utilisables par le plus grand nombre et régulièrement sujets à des mises à jour qui rendent caduques les habitudes prises sur les précédentes versions, le codage informatique est lui-même de plus en plus intégralement pris en charge par des systèmes automatisés (hier, bibliothèques de programmes, aujourd'hui IA). Bref, ces connaissances relatives aux nouvelles technologies ont une caractéristique commune, celle de devenir obsolètes à vitesse accélérée. Est-il bien raisonnable que l'école leur consacre un temps précieux alors même que les fondamentaux ne sont plus acquis ?

13. Avez-vous eu connaissance de la création de l'Alpha School à Austin, où les élèves consacrent seulement deux heures par jour aux matières classiques (lecture, mathématiques, etc.), qu'ils étudient avec des logiciels d'IA, le reste de la journée étant consacré à l'acquisition de connaissances pratiques comme l'esprit d'entreprise, la prise de parole en public, etc. ? Cette école a également ouvert des campus à San Francisco, Miami, Los Angeles, Washington DC et Dallas. Un élève, scolarisé à l'Alpha School d'Austin depuis quatre ans, a ainsi déclaré : « *On n'est pas freiné par ses camarades ou par ce que le professeur enseigne.* » Que vous inspirent ces nouvelles méthodes pédagogiques ?

De la colère devant une irresponsabilité dont ces générations vont faire les frais pour le plus grand profit de quelques cyniques.

14. La Finlande a émis le souhait de former 1 % de sa population aux enjeux de l'IA. L'objectif a non seulement été dépassé, mais les modules « *Elements of AI* » sur lesquels cette formation s'appuie ont également été traduits et mis à la disposition des autres pays européens. Que pensez-vous de cette démarche d'acculturation à grande échelle ? Comment jugez-vous aujourd'hui la maturité et l'éveil de la population française à l'IA ?

En matière d'EdTech (expression désormais consacrée pour désigner les technologies appliquées à l'éducation), les lobbies sont puissants et savent se cacher derrière des think tanks opaques. Il serait intéressant de creuser le sujet pour voir quels sont les entités à l'origine de cette initiative de formation pour le moins uniformisante. S'agit-il d'éveiller les consciences ou de les formater ?

Utilisation des IAG en matière culturelle

15. Quels sont, selon vous, les principaux risques que fait peser l'IA sur la création ? En matière musicale, par exemple, la plateforme Deezer estimait, en juin 2025, à 18 % la proportion de morceaux mis en ligne chaque jour générés par IA, ce qui met à mal le système de rémunération des artistes. Comment préserver la rémunération des artistes ? Plus généralement, identifiez-vous une forme de concurrence déloyale des œuvres générées par IA, par essence à coût quasiment nul ?

Risques sur la création : le mensonge, le culte des apparences, l'uniformisation au détriment de la recherche de la vérité.

Si on veut réellement préserver la rémunération des artistes, ne faudrait-il pas commencer par diminuer la rémunération de ceux qui gagnent à ce que les productions des artistes soient dévaluées ? Cette remarque vaut pour tous les métiers que l'IA est susceptible d'affecter.

16. Les agents conversationnels (ChatGPT, LeChat Mistral, Perplexity, etc.) sont de plus en plus utilisés pour s'informer. Comment garantir que l'information ainsi générée soit à la fois vérifiée et pluraliste, et ne participe pas à la manipulation de l'opinion ou à la désinformation ? L'IA vous semble-t-elle permettre de mettre en avant, parmi les nombreux contenus auxquels nous sommes confrontés, une information de qualité ?

C'est impossible de par la nature des systèmes d'IA majoritairement utilisés aujourd'hui (statistiques et non sémantiques, et basés sur des corpus d'apprentissage opaques).

17. En décembre 2023, un article du Monde revenait sur le phénomène de prolifération des livres entièrement réalisés par IA : « *La déferlante de pseudo-auteurs qui publient des centaines d'ouvrages entièrement réalisés par IA est devenue, au fil des mois, un tel phénomène qu'Amazon s'est résolu à tenter de l'endiguer. Pour limiter les abus, la multinationale a abaissé à trois titres par jour le nombre de publications autorisées par un même auteur. Ce seuil, précise le groupe, pourra être soumis à des ajustements ultérieurs, si besoin. Ce quota semble sidérant puisqu'un écrivain a généralement besoin d'une bonne année pour terminer son manuscrit. Signe que ce sont donc des « faux livres » générés par IA.* » Mme Mary Rasenberger, directrice exécutive de la Guilde des auteurs américaine, a exprimé sa crainte que ces livres générés par IA se substituent aux écrivains. M. Renaud Lefebvre, directeur général du Syndicat national de l'édition, a pour sa part qualifié ces ouvrages de « *choses qui se qualifient de livres alors qu'il s'agit de contenus parasites obtenus par digestion d'œuvres protégées* ». Qu'en pensez-vous ? Ces ouvrages devraient-ils être bannis des maisons d'édition ? Une identification rigoureuse permettrait-elle de mieux protéger les auteurs ? Partagez-vous les craintes des syndicats d'auteurs ? Plus généralement, si tout un chacun peut s'improviser auteur, n'est-ce pas la figure même de l'artiste, qui exprime une voix singulière et originale, qui risque de disparaître ? Avec la généralisation des systèmes d'IAG, c'est la figure même de l'artiste qui se trouve interrogée : chacun peut s'improviser designer, auteur, compositeur... Peut-on considérer les contenus créés par des artistes qui ont fait appel à des modèles d'IA comme des œuvres à part entière ? Si oui, à quelles conditions ?

Les craintes exprimées sont légitimes : les risques évoqués sont réels.

Sauf à considérer que le plagiat relève désormais de l'œuvre, les contenus créés par des artistes ayant fait appel à des dispositifs d'IA ne peuvent pas être considérés comme des œuvres originales à part entière.

18. Des associations et groupements d'auteurs, de professionnels de la culture, ont lancé plusieurs initiatives traduisant leur inquiétude face à la généralisation de l'utilisation des systèmes d'IAG en matière culturelle et créative : grève des scénaristes d'Hollywood, création du collectif de traducteurs « En chair et en os », étiquetage des contenus générés par IA sur la plateforme Deezer, etc. Quel regard portez-vous sur ces initiatives ? Selon vous, les industries culturelles et, plus généralement, la société, se sont-elles mobilisées à la hauteur des enjeux ?

La création de contenus par IA devrait être interdite.

19. Quelles sont les professions créatives et culturelles qui vous paraissent les plus menacées par l'essor des systèmes d'IAG ?

Elles sont toutes menacées à très court terme, sans exception.

20. L'énergie des organismes de gestion collective, des syndicats d'auteurs et des organisations professionnelles semble souvent se concentrer sur deux revendications : la transparence des systèmes d'IA générative et le respect du droit d'auteur, lequel devrait passer par la rémunération des auteurs au titre de l'utilisation de leurs œuvres à des fins d'entraînement des systèmes. Le 29 septembre 2023, 70 organisations du secteur culturel adressaient un courrier à la Première ministre, qui comprenait ce paragraphe : « *Sans un tel rééquilibrage de la situation, le risque est grand d'opposer une nouvelle fois acteurs de la culture et du numérique, alors même qu'ils appartiennent désormais au même écosystème économique. Nous avons une conviction : le développement d'une filière d'IA de rang mondial doit aller de pair avec le rayonnement de la création. C'est la rencontre des innovations culturelles et technologiques qui nous ouvriront des potentiels de croissance. La transparence n'en est que le prérequis.* » Parmi les signataires de ce courrier, figuraient la Société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs (ARP), la Société des réalisatrices et réalisateurs de films (SRF), Scénaristes de cinéma associés (SCA), la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), la Guilde française des scénaristes, les Auteurs groupés de l'animation française (Agraf), et l'Union des réalisatrices et réalisateurs (U2R). Deux ans plus tard, le 23 septembre 2025, ces six organisations ont signé un communiqué commun, exprimant leur vive inquiétude concernant l'intention de la société d'OpenAI de fabriquer un film d'animation généré par intelligence artificielle. Elles écrivent : « *L'acte de création est un geste profondément humain, nourri d'expériences, de cultures et d'émotions que l'IA ne peut reproduire* ». Les signataires « *appellent les pouvoirs publics, les festivals et les citoyens à se joindre à ce combat pour une création libre, responsable et fondamentalement humaine. Toute œuvre doit avoir des auteurs humains aux postes créatifs clés* ». Que pensez-vous de cette évolution dans la position des représentants des auteurs et comment l'expliquez-vous ? En particulier, la récente « affaire Tilly Norwood » et la grande émotion qu'elle a suscitée n'a-t-elle pas servi de catalyseur ?

Ils ont péché par naïveté, le réel les a rattrapés. Et le constat qu'ils font dans leur domaine d'activité est généralisable à tous les métiers.

21. Les modèles d'IA s'entraînent sur de nombreuses données dont certaines sont soumises à des droits d'auteur, parfois avec autorisation expresse de la part des créateurs (accords de licence), tandis que les modèles d'IA peuvent également s'appuyer sur le droit de fouilles (article 4 de la directive européenne sur le droit d'auteur 2019). Quel regard portez-vous sur l'utilisation et la protection de ces données ? Face au paradoxe tenant à la volonté de préserver les données et les droits de propriété littéraires et artistiques qui y sont attachés tout en promouvant notre culture, quelle vous semble être l'attitude la plus adaptée au regard du développement de l'IAG aujourd'hui ?

En matière culturelle, brader n'est jamais un bon moyen de promouvoir...

Préconisations et perspectives en matière d'action publique

22. Quelle est votre appréciation des différentes initiatives récentes de régulation de l'IAG ? Comment expliquez-vous la déconnexion entre le consensus sur les dangers de l'IAG et la lenteur de la mise en place d'une régulation internationale véritablement contraignante ?

Remarque préliminaire : le législateur désigne par l'acronyme IAG l'IA générative, alors que jusqu'à présent IAG signifiait IA générale, qui un concept différent et très important dont les législateurs seraient bien inspirés de se préoccuper également.

Il est inévitable – et bien entendu nécessaire - que le législateur essaie d'encadrer l'IA générative qui s'est répandue de façon spectaculaire depuis novembre 2022 (première mise en ligne de ChatGPT). Toutefois, la lenteur que vous soulignez est la conséquence directe de l'attitude d'attentisme prise par les pouvoirs publics (français) depuis 2017 concernant l'IA ; refusant de voir l'IA pour ce qu'elle est par nature et en puissance : fondamentalement antinomique du développement humain et destructrice de civilisation, ils se condamnent à être toujours en retard d'un métro sur l'avancée technologique. Le rapport Villani de 2018 qui entend tracer de grandes orientations dans tous les domaines, ne mentionne pas une seule fois l'IA générative, et pour cause... elle n'existe pas !

Les tentatives de régulation sont donc très insuffisantes au regard des risques réels, mais très facilement explicables par les intérêts en jeu et les positions de pouvoir des acteurs concernés.

23. Dans son manifeste, votre association demande au législateur d'adopter une loi réglementant strictement la recherche en IA. Quel devrait être son contenu ? À quels usages la recherche serait-elle limitée ?

Cette proposition est d'ores et déjà caduque, aucune réglementation nationale n'est désormais plus possible en matière de recherche. Il faudrait des garde-fous de portée internationale (cf les propositions de l'AISEAI).

En revanche le législateur devrait à présent rechercher les moyens de protéger les citoyens contre l'IA, en particulier ceux qui n'en veulent pas, et reconnaître le droit de chacun de refuser d'utiliser ou d'interagir avec des IA.

24. Souhaitez-vous formuler d'autres observations ?

1 - La réflexion politique autour de l'IA sous-estime systématiquement le potentiel technique de celle-ci et donc le fait que les progrès à venir sont incalculables à court terme, rendant impossible toute coexistence harmonieuse de l'homme et de la machine.

2 - Sur l'éducation « numérique », références bibliographiques :

- *Critiques de l'école numérique (Cédric Biagini et al., l'Echappée, 2019)*
- *Le désastre de l'école numérique (Philippe Bihouix et Karine Mauvilly, 2016)*
- *Quand les écrans deviennent neurotoxiques (Sabine Duflo, 2018)*
- *La fabrique du crétin digital (Michel Desmurget, 2019)*
- *Les ravages des écrans (Manfred Spitzer, 2015, trad française 2019)*